

Le Montelier



BULLETIN MUNICIPAL

2006-2007

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 3
Le syndicat d'initiative.....	Page 4
Le sou des écoles.....	Page 5
Restaurant Scolaire.....	Page 6
Calendrier des fêtes.....	Page 8
L'assainissement non collectif.....	Page 9
Les informations municipales.....	Page 13
Réaménagement du bâtiment de la mairie	Page 13
Repas CCAS, Départ retraite, Bibliothèque	Page 15
Elections, date da collecte des sacs jaunes, Ligue contre le cancer	Page 16
Principales délibérations	Page 17
Budget 2006	Page 18
Informations mairie.....	Page 19
Bruit, Permis de construire	Page 19
Horaires mairie, Horaires déchetterie de Meximieux	Page 19
ADAPA	Page 20

Le conseil municipal remercie tous les annonceurs qui ont aidé à la réalisation de ce bulletin ainsi que les élèves de l'école du Montellier pour le travail effectué sur le menu du repas du CCAS



LE MOT DU MAIRE



Ainsi donc l'année 2007 a commencée, une fois de plus c'est avec plaisir que nous vous présentons le bulletin municipal avec toutes les informations pouvant vous être nécessaires.

Notre commune bouge au rythme de la Dombes rurale , quatre permis de construire et trois rénovations de maisons ont été acceptés.

Il est indispensable que des liens se tissent avec les nouveaux habitants, et c'est la participation aux activités associatives qui est la meilleure façon d'établir des contacts entre tous les citoyens.

Le Conseil Municipal du Montellier œuvre pour le bien et le confort de tous dans la limite de ses possibilités.

Je remercie vivement tous les membres élus qui m'entourent.

En 2007 après plus d'un an d'étude le projet de rénovation de la mairie, de rénovation du logement existant et la création de deux nouveaux logements aidés sera réalisé, le chauffage au bois mixte (granulés – plaquettes) qui s'étendra jusqu'à la salle polyvalente.

En effet il est maintenant de préserver au maximum l'environnement et chacun doit, à sa mesure, y participer par le tri sélectif et le choix des énergies employées.

Je souhaite à chacun une bonne santé, la réalisation de tous vos projets et que l'année s'écoule dans la joie et la sérénité.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Claude BOUVIER

LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Satisfaction pour l'équipe du syndicat d'initiative, un bon nombre de personnes ont participé aux manifestations.

L'année 2007 verra de nombreux changements dans les manifestations, tout d'abord les dates, l'organisation et des nouveautés.

Un carnaval sera organisé le 11 mars, nous espérons que vous serez nombreux à venir déguisés adultes et enfants, nous irons dans les hameaux de la Forêt, Romagne et Grange Piron, (Petite info) les enfants adorent les friandises, il seront ravis que vous y pensiez.

A midi nous nous retrouverons tous autour de la table à la salle des fêtes, l'après-midi sera consacré aux jeux de société.

Nous aurons le plaisir de brûler M. Hiver qui sera confectionné par Xavier.

Bonne humeur convivialité et rire seront au rendez-vous, n'hésitez pas à nous accompagner.

Cette année la sortie découverte se fera en avril, le printemps est toujours une période propice à la floraison et la nature se réveille pour nous montrer beaucoup de merveilles.

Cette année aussi le repas campagnard se fera le 14 juillet à midi et le soir, fête nationale oblige, Hervé se fera un plaisir de nous faire danser, pas encore de feux d'artifice cette année mais tous les participants étant des lumières, la soirée brillera de mille feux.

Le vide grenier est avancé d'une semaine, nous espérons que cela nous amènera beaucoup plus de participants. Lors de celui-ci nous pensons faire une exposition gourmande, si vous connaissez des personnes qui voudrait bien participer, merci de nous les faire connaître.

Comme vous le voyez beaucoup de changements, nous souhaitons que vous soyez nombreux à nous rejoindre lors des manifestations et vous en remercions d'avance.

Le bureau se compose de :

Présidente :	Gislhaine POULET
Vice présidente :	Annick GRANGER
Secrétaire :	Huguette PAKULA
Secrétaire adjoint :	Michel POULET
Trésorière :	Fabienne MARTIN
Trésorière adjoint :	Jean Michel MONARD
Membres :	Brigitte MENOUD, Jean Pierre DURAND, Xavier JOLIVET, Jean Pierre MENOUD, Georges RACCURT.



LE SOU DES ECOLES

1 - Pour l'année 2006-2007 la participation financière du Sou des Ecoles est de 1.700 pour 30 enfants du Montellier scolarisés au sein du R.P.I. de Bressolles - Le Montellier - Pizay.

2 - Suite leur passage en 6me , Florine DAMIANS, Amandine DEL CASTILLO, Guillaume TESSIER et Louis CHEVALIER ont reçu un bon d'achat offert par le Sou des Ecoles de Le Montellier.

3 - Projets des Ecoles

"Ecole de Bressolles :

- Classe Neige ;
- Journée thème ;
- Sortie USEP.

"Ecoles de Le Montellier :

- Sortie VTT pour les CM1-CM2 ;
- Classe neige pour les CM2 ;
- Sortie thème.

"Ecole de Pizay :

- Sortie cinéma ;
- Classe verte ;
- Journée thème ;
- Sortie USEP.

4 - Manifestations 2007

Les membres du bureau et les membres actifs vous proposent pour l'année 2007 les manifestations du calendrier des fêtes présent en page 8. La soirée crêpes est décalé courant février 2008.



Composition du bureau

Président : Jean Michel MONARD

Trésorière : Sandrine MAISSON

Secrétaire : Christèle DEPERNET

Les membres actifs :

Cathy COPIN, Marie Christine DURAND, Fabienne MARTIN, Patricia MONARD, Valérie ROUSSET, Judith TORGUE.

Nous serions heureux de pouvoir accueillir de nouveaux parents au sein de notre équipe dynamique, même si ce n'est que pour quelques heures. Cette aide serait la bienvenue et précieuse pour nos manifestations.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR - VOLAILLES
Bruno GENILLON

Viande de 1^{er} choix
Charcuterie Artisanale
Plat du jour
Plat cuisiné à emporter
Buffet, Lunch
Repas de Famille

Tél. 04 74 61 70 33
Grande Rue - 01320 CHALAMONT

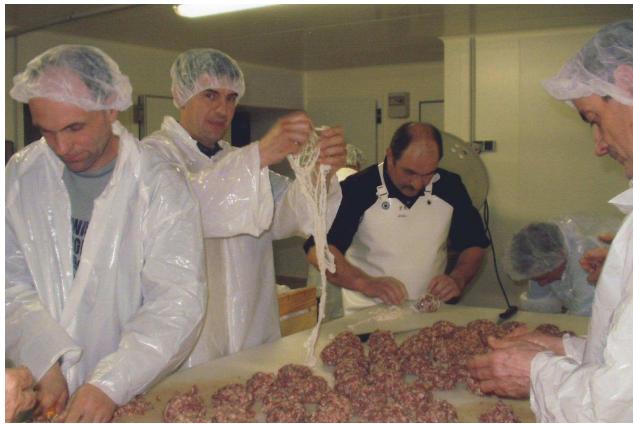
Remerciements

Les membres du Sou des Ecoles remercient la commune de Le Montellier qui continue de nous verser annuellement une subvention.

Nous remercions également les Montilliens, pour leur participation active l'ensemble de nos manifestations, pour leur accueil et leur générosité.

Nous remercions Catherine Pomorski qui a tenu le rôle de trésorière pendant de nombreuses années.

Un grand merci toute l'équipe du Sou ainsi que les conjoints sans qui nous ne pourrions organiser nos manifestations.



Restaurant scolaire

1 - C'est le 1er décembre 1937, oui vous avez bien lu, c'est en 1937 que fut créée la cantine scolaire de Le Montellier. Celle ci était gérée par la commune et une cantinière préparait les repas des enfants.

Puis c'est en 1991, date de la création du Regroupement Pédagogique Intercommunale de Le Montellier, Pizay et Bressolles et suite à une modification de statut que la cantine de Le Montellier porte le nom de « Restaurant Scolaire, Le Montellier, Pizay et Bressolles ». C'est ainsi que l'Association voit le jour.

2 - Et depuis cette année-là l'association à pour mission :

- d'assurer la gestion financière de l'association ;
- d'assurer l'organisation administrative de l'association.

L'association ne gère pas les différents entre parents et le personnel du restaurant. Aussi l'association n'est pas responsable des problèmes d'hygiène survenant après la livraison des repas par le fournisseur.

3 - Le siège social du restaurant scolaire est fixé à : **Salles de Fêtes de Pizay 01120 PIZAY**

4 - Pour faire partie de l'association en temps que membre, il faut souscrire un bulletin d'inscription, c'est à dire avoir au moins un enfant inscrit au restaurant scolaire.

5 – L'association se compose de 12 administrateurs dont 9 élus en Assemblée générale, pour 3 ans renouvelables par tiers rééligible chaque année et 1 administrateur de droit par Conseil Municipal. Pour faire partie du conseil d'administration, il faut être majeur.

6 – Chaque année, le Conseil d'administration élit en son sein, à bulletin secret, un bureau qui comprend : un président, un secrétaire et un trésorier. Pour l'année 2006-2007 :

Président : Jean Michel MONARD
Secrétaire : Pascale CHAMPONET (Pizay)
Trésorière : Isabelle LORIZ (Pizay).

7 – Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois sur convocation du Président. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Les réunions font l'objet d'un procès verbal.

8 – Une assemblée générale ordinaire est organisée courant octobre de chaque année. Tous les membres à jours de leur cotisation peuvent assister à cette Assemblée. Lors de cette assemblée, le président propose le rapport moral, la trésorière propose et commente le rapport financier

Les responsables de notre fournisseur sont invités ainsi que les Messieurs les Maires de chaque commune.

9 – Une assemblée générale extraordinaire peut être organisée afin de modifier les statuts, décider de la fusion ou de la dissolution de l'association.

LA CREMAILLERE
CATHY COPIN

Articles de la table
Articles de décoration
Articles culinaires
Cadeaux naissance
Ameublement fer forgé
Listes de mariage
Souvenirs

2, rue du Palais
01600 TREVOUX
Tél/Fax : 04-74-00-66-12

10 - Quelques chiffres :

Les effectifs pour l'année 2006-2007 :

	n-1	
Le Montellier	50/50	51/53
Pizay	46/75	43/73
Bressolles	68/76	73/76
Total	164/201	167/201

pour 117 familles

C'est environ 30.000 repas que l'association gère annuellement.

11 - Pour que votre ou vos enfants puissent manger à la cantine, il faut :

- * remplir une fiche d'inscription ;
- * signaler à la trésorière les allergies ;
- * payer mensuellement le forfait choisi.

Il a été élaboré un document d'informations rappelant :

- * les modalités de fonctionnement du restaurant scolaire ;
- * les modalités de règlement ;
- * le règlement intérieur

En cas de non respect du contenu, ce document sera appliqué.

12 - Notre fournisseur de repas pour l'année 2006-2007 est la Société SOREMA sise à Pusignan (69). Celle ci a été retenue dans un esprit rapport qualité/prix et menu équilibré.

13 - Il existe 4 types de forfait :

- * forfait 4, 3, 2 ou 1 jour(s).

Il vous en coûtera 2,87 € le repas pour ces types de forfait. L'enfant qui n'est pas inscrit peut exceptionnellement manger à la cantine en réservant son repas quelques jours à l'avance ; son prix sera alors de 3,20 €.

Pour signaler tout changement de quelque nature que ce soit, vous pouvez prendre contact avec la trésorière, Madame Isabelle LORIZ au n° de téléphone suivant **06.20.86.50.04**

14 – APPEL – APPEL

Lors de notre dernière assemblée générale qui a eu lieu le 19 octobre 2006, nous avons déploré un manque de participation de la part des parents d'élèves. Nous trouvons dommage ce manque d'investissement. Participer à la vie de l'association ne prend que quelques heures dans l'année. Il serait dommage que notre association tant utile pour les enfants et pour les parents puisse s'arrêter de vivre d'où la mise en sommeil de celle-ci.

15 - Nous vous rappelons que notre trésorière est à votre entière disposition pour tout renseignement de quelque nature que se soit. N'hésitez pas à la contacter au numéro précisez ci dessus.

Pour l'association
Jean-Michel MONARD



LE CALENDRIER DES FETES 2007

(Syndicat d'initiatives, Sou des Ecoles, C.C.A.S.)

Date	Organisation	Thème
21 Janvier	Sou des Ecoles	Loto
25 Janvier	Syndicat d'Initiative	Cinéma
17 Février	Sou des Ecoles	Boudin
27 Février	Syndicat d'Initiative	Cinéma
11 Mars	Syndicat d'Initiative	Carnaval
1 ^{er} Avril	Sou des Ecoles	Tournée Brioches
15 Avril	Syndicat d'Initiative	Sortie découverte
5 Mai	Sou des Ecoles	Vente de Tartes
5 Juin	Syndicat d'Initiative	Cinéma
10 Juin	Syndicat d'Initiative	Randonnée pédestre
1 ^{er} Juillet	Sou des Ecoles	Pétanque
14 Juillet	Syndicat d'Initiative	Repas Campagnard & Bal
9 Septembre	Syndicat d'Initiative	Vide grenier + Exposition
14 Octobre	Syndicat d'Initiative	Bowling
27 Octobre	Syndicat d'Initiative	Concours de Belote
16 Novembre	Syndicat d'Initiative	Vin nouveau
24 Novembre	CCAS	Repas des anciens
25 Novembre	Sou des Ecoles	Loto

Tarifs location salle des fêtes

		Montiliens	Société extérieure	Société locale	Réunion
1 ^{er} Mai au 3 Septembre	Samedi ou dimanche*	107	230	76	122
	Week-end*	137	275	-	-
1 ^{er} Octobre au 30 Avril	Samedi ou dimanche*	137	275	91	153
	Week-end*	168	320	-	-

* Caution : 305 €

- Gratuité de la salle polyvalente pour le Sou des Ecoles et le Syndicat d'Initiative du Montellier.
- Une gratuité sur 2 par an pour les Conscrits.
- Jour de l'an 456 € et 320€ pour les Montiliens.
- Gratuité pour les employés communaux 1 fois par an

L'assainissement non collectif : l'a.n.c.

L'année 2006 a été une année importante dans le domaine de l'assainissement . En effet, depuis cette année le maire acquiert la compétence de l'a.n.c. Il a pour charge l'obligation de contrôle du bon fonctionnement de l'assainissement chez les particuliers. Pour aider les maires des petites communes , qui n'ont pas de services spécialisés , le conseil général a créé le SATAA .(Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome).

Le SATAA a 3 missions :

- le contrôle de conception et de réalisation du dispositif d'assainissement dans le cadre de nouvelles installations (permis de construire ou réhabilitation)
- la vérification du bon fonctionnement 4 années après sa mise en service
- l'étude des installations existantes dites « points noirs »

Ces prestations seront facturées à la commune à raison de 125 E par dossier instruit.

Les communes peuvent par délibération du conseil municipal, décider de répercuter sur les usagers, tout ou une partie des frais liés à l'intervention du SATAA.

Notre commune a signé une convention avec le SATAA. Nous bénéficions des services du SATAA de la façon suivante :

- contrôle administratif au moment du dépôt du permis de construire,
- visite de l'installation avant son remblaiement
- visite du fonctionnement de l'installation, 4 ans après sa mise en service

Au plus tard fin 2012, toutes les habitations de la commune devront être « aux normes », c'est à dire que pour notre commune pratiquement toutes les installations ANC seront à faire ou à refaire « seules les maisons construites depuis 2006 ont les installations préconisées »

Pour exemple une maison de 5 pièces devra s'équiper d'une fosse septique de 3m3 qui collectera toutes les eaux usées (voir schéma 1).

Puis les eaux seront dirigées vers un champ d'épandage, filtre à sable. A la sortie de ce traitement un exécutoire sera obligatoire (fossé, canalisation) pour dispersion. (voir schéma 2 et 3)

Toutes ces réhabilitations seront à la charge des administrés. Vous pouvez déjà y penser... N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie. Celle ci dans les prochains mois devrait créer un SPANC (Service Public Pour l'Assainissement Collectif). Il a pour but via une société fermière spécialisée (type SDEI, SOGEDO...) de réaliser les prestations suivantes : contrôle des ANC, devis, réhabilitations d'ANC, conseils...

Les administrés par le biais de la commune pourront faire appel a ce service. C'est un gros chantier qu'il nous et qu'il vous fera mener avant fin 2012. Ce qui est bon pour l'environnement, ne le sera sans doute pas pour votre porte monnaie

Retrouver toutes ces informations sur www.ain.fr rubrique service en ligne puis ANC

La collecte

Les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison. Il faut d'abord les collecter pour pouvoir les traiter.

Toutes les eaux usées de votre habitation : eaux des WC (1), eaux de cuisine (2), eaux de salle de bains (3), eaux des machines à laver (4) doivent être collectées puis dirigées vers l'installation d'assainissement non collectif.

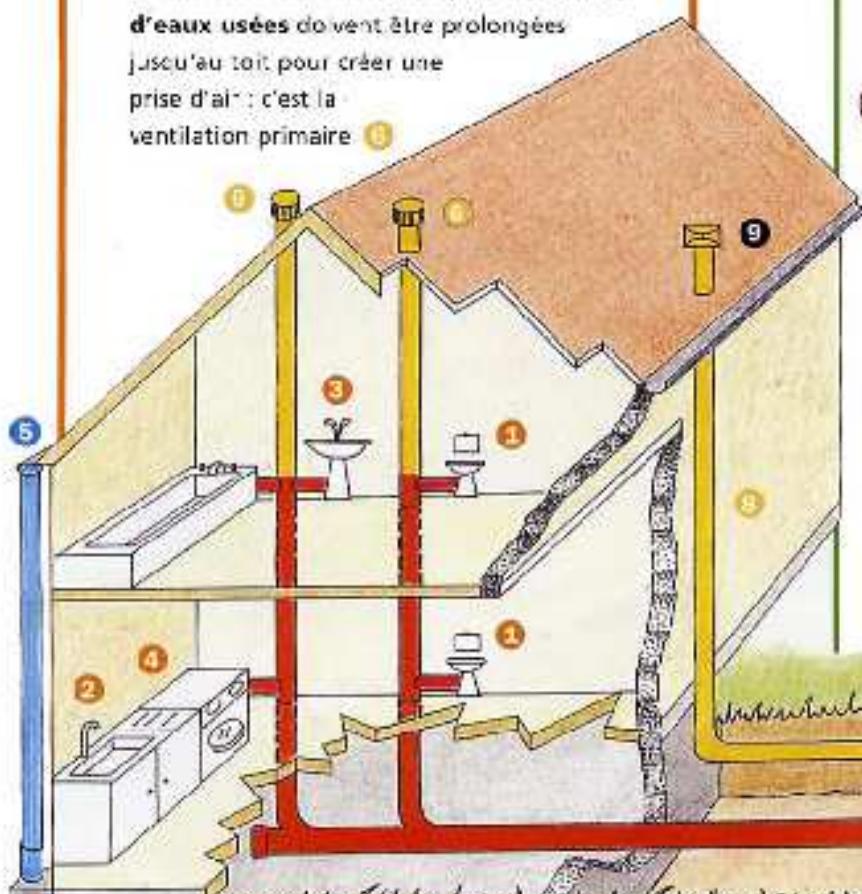


Attention !

Les eaux de pluie, celles que les eaux de la toiture (5), de terrasse, ne sont pas des eaux usées : elles doivent être évacuées séparément (rejet au fossé, infiltration sur place...).

En aucun cas, elles ne doivent entrer dans l'installation d'assainissement non collectif.

A l'intérieur des habitations, les descentes d'eaux usées doivent être prolongées jusqu'au toit pour créer une prise d'air : c'est la ventilation primaire (6).



Le prétraitement

Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement ultérieur : c'est le rôle du prétraitement.

Ce prétraitement est en général réalisé dans une fosse, appelée fosse toutes eaux (ou parfois, fosse septique toutes eaux), qui recueille donc toutes les eaux usées collectées.

Les matières solides qui se déposent et s'accumulent dans la fosse devront être régulièrement évacuées, au moins tous les 4 ans (sauf circonstances particulières) : c'est l'opération de vidange de la fosse.

En sortie de la fosse, les eaux sont débarrassées des particules indésirables et peuvent ainsi être traitées par le sol.

Quel volume pour une fosse recevant toutes les eaux usées ?

Habitation de 5 pièces* ou moins : 3 m³

Habitation de 6 pièces : 4 m³

Habitation de 7 pièces : 5 m³

*Pièces = nombre de chambres + 2



Attention !

- Les tampons d'accès de la fosse toutes eaux doivent être accessibles (7) pour permettre sa vidange.

- Des gaz sont produits au niveau de la fosse. Ils seront évacués par l'intermédiaire d'une ventilation efficace. La canalisation de ventilation (8) doit être munie d'un extracteur (9) et déboucher au-dessus du toit et des locaux habités.

- La fosse toutes eaux doit être installée au plus près de votre habitation, si possible à faible profondeur et à l'écart des zones de passage des voitures.

TRANCHEES D'EPANDAGE

Les tranchées d'épandage reçoivent les effluents de la fosse toutes eaux.

Le sol en place est utilisé comme système épurateur et moyen dispersant.

Conditions de mise en œuvre :

Il doit être placé aussi près de la surface du sol que le permet sa protection.

L'épandage souterrain doit être réalisé par l'intermédiaire de tuyaux placés horizontalement dans un ensemble de tranchées parallèles. La distance d'axe en axe des tranchées doit être égale au moins à égale à 1,50 m. La largeur de chaque tranchée d'épandage dans lesquelles sont établis les tuyaux est de 0,50 m minimum.

La longueur d'une ligne de tuyaux d'épandage ne doit pas exéder 30 m. Le choix du nombre de tranchées en dépend.

Les tuyaux d'épandage doivent avoir un diamètre au moins égal à 100 mm. Ils doivent être constitués d'éléments rigides en matériaux existants munis d'orifices dont la plus petite dimension doit être au moins égale à 5 mm.

Les tranchées sont composées de bas en haut :

- le fond des tranchées est garni d'une couche de graviers lavés 10/40 de 0,50 à 1 m d'épaisseur dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution
- un feutre imperméable perméable à l'eau et à l'air,
- une couche de terre végétale d'une épaisseur minimale conseillée de 0,30 m.

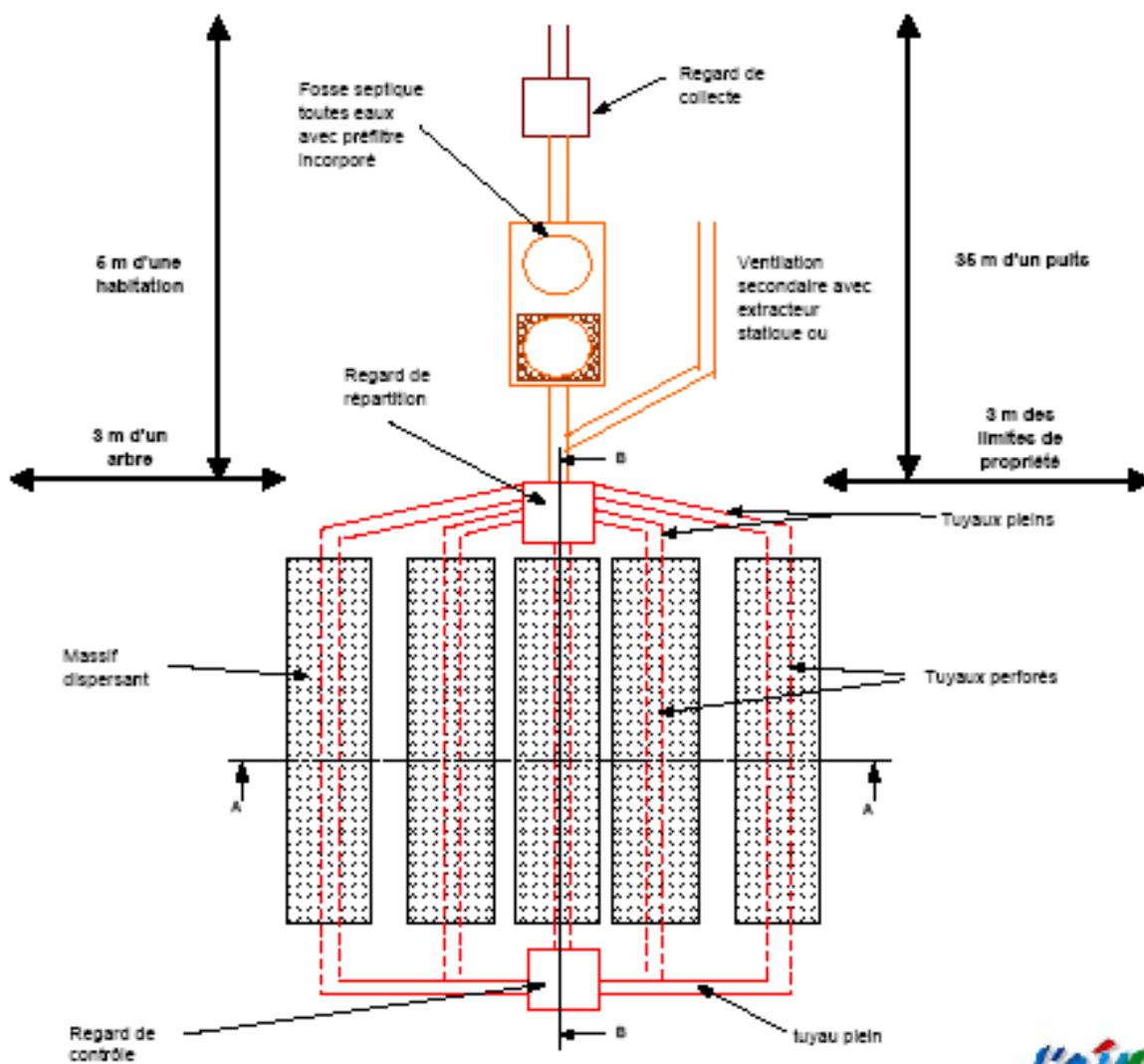
L'épandage doit être maillé chaque fois que la topographie le permet.

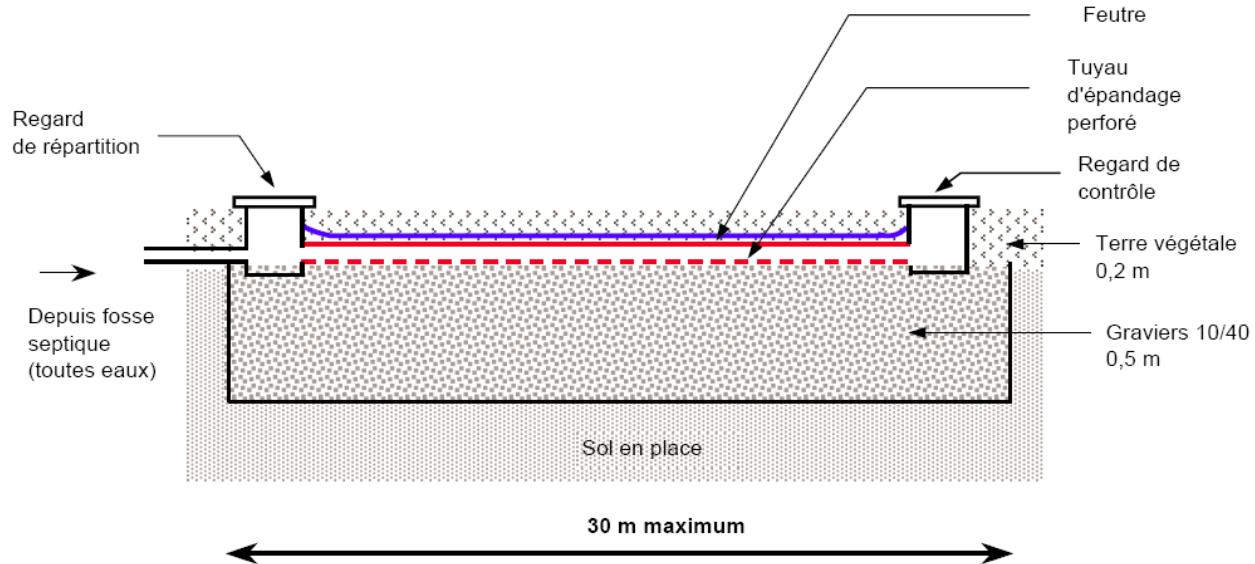
Il doit être alimenté par un dispositif assurant une égale répartition des effluents dans le réseau de distribution.

Dimensionnement :

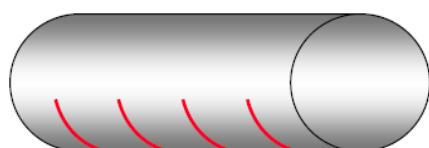
La surface d'épandage (fond des tranchées) est fonction de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol. Elle est définie par l'étude pédologique à la parcelle.

Le schéma suivant indique les distances à respecter :



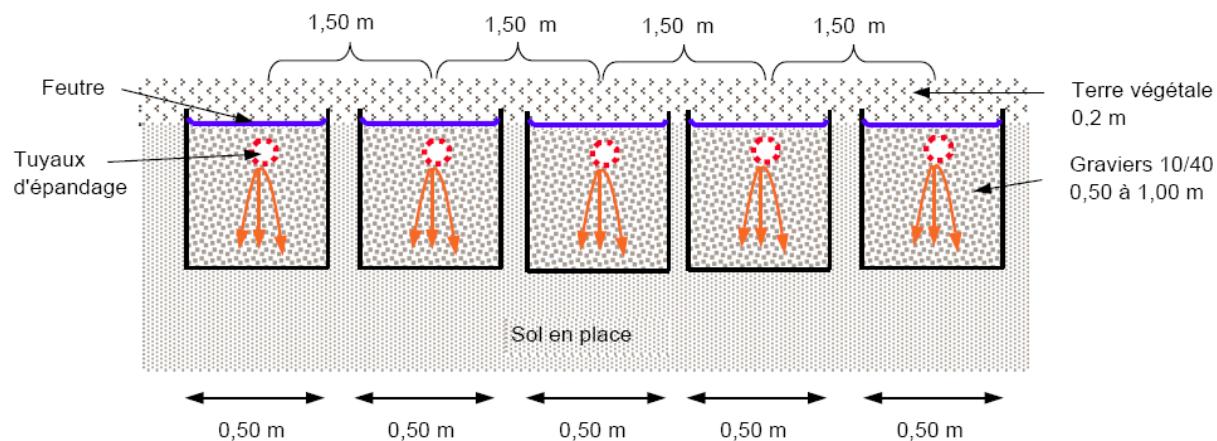


COUPE LONGITUDINALE D'UNE TRANCHEE (BB)



Canalisations rigides :
diamètre : 100 mm
avec fentes de 5 mm minimum, espacées tous les 0,1 à 0,15 m
Pente : 0,5 à 1 %

TUYAU D'EPANDAGE



COUPE TRANSVERSALE (AA)

Christophe ELMASSIAN
Directeur Général

DESIGN' AUTO 01
Distributeur agréé

2463 Avenue de Lyon
01960 Péronnas - FRANCE
Tél. 04 74 32 20 20
Fax 04 74 32 20 30

christophe.elmassian@wanadoo.fr

Daniel JOLIVET

TRAVAUX AGRICOLES
ÉLAGAGE
TERRASSEMENT MINIPELLE

01330 VERSAILLEUX - 74 98 22 09

INFORMATIONS MUNICIPALES

Réaménagement du bâtiment de la mairie.

Une mairie, c'est l'image que donne une commune non seulement à ses administrés mais également aux visiteurs occasionnels.

Le bâtiment de la mairie est la propriété de la commune depuis 1856.

La création du groupe scolaire, fonctionnel depuis 2003, a déjà permis d'aménager une bibliothèque et une salle d'exposition au rez de chaussée.

Le projet porte sur le réaménagement de la mairie mais également sur la réfection de l'appartement existant du premier étage ainsi que la création de 2 nouveaux appartements. En effet l'aménagement actuel est obsolète et de nombreux espaces du bâtiment ne sont pas ou plus exploité (grenier, salle de réunion du 1^{er} étage).

Ce projet a pris en compte les aspects d'intégration de logements sociaux et de chauffage.

L'appartement existant du premier étage sera réduit en T3 de 75m² afin de pouvoir créer sur le même palier un deuxième logement T2 de 54.7m².

Le 2^{ème} étage, quant à lui, se verra transformer en un appartement T4 d'une surface de 113.5 m².

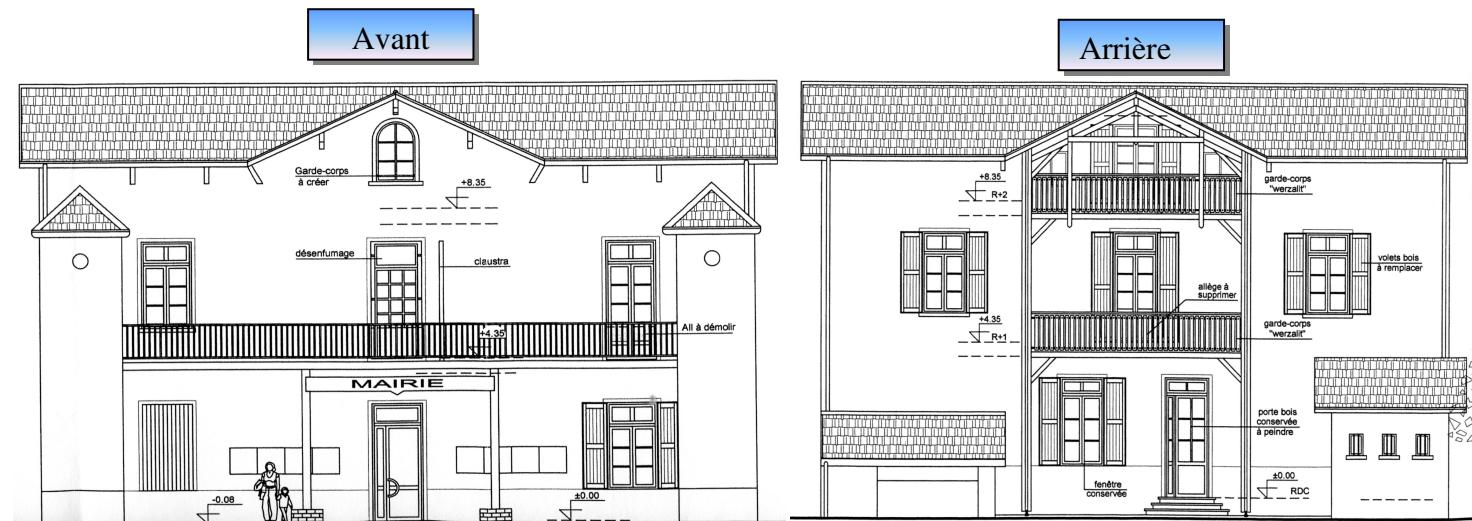
Ces 3 logements sociaux seront financés par un Prêt Locatif Social et ouvre le droit à l'APL pour les locataires.

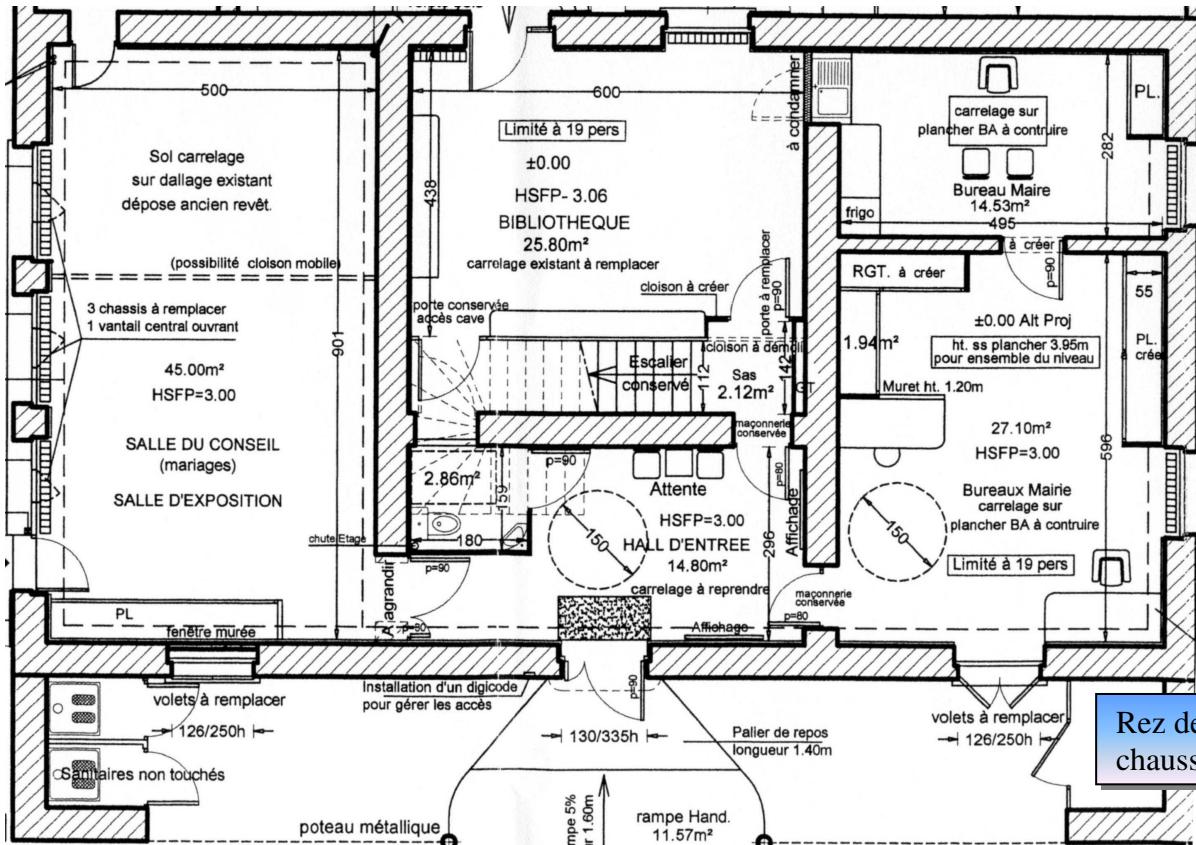
Chaque appartement possédera une loggia privative.

Le système de chauffage est lui aussi modifié pour remplacer le système actuel insuffisant tout en choisissant un combustible adapté au développement durable. Le choix d'une chaudière au bois acceptant granulés et plaquettes permettra de chauffer l'ensemble du bâtiment mais également la salle des fêtes.

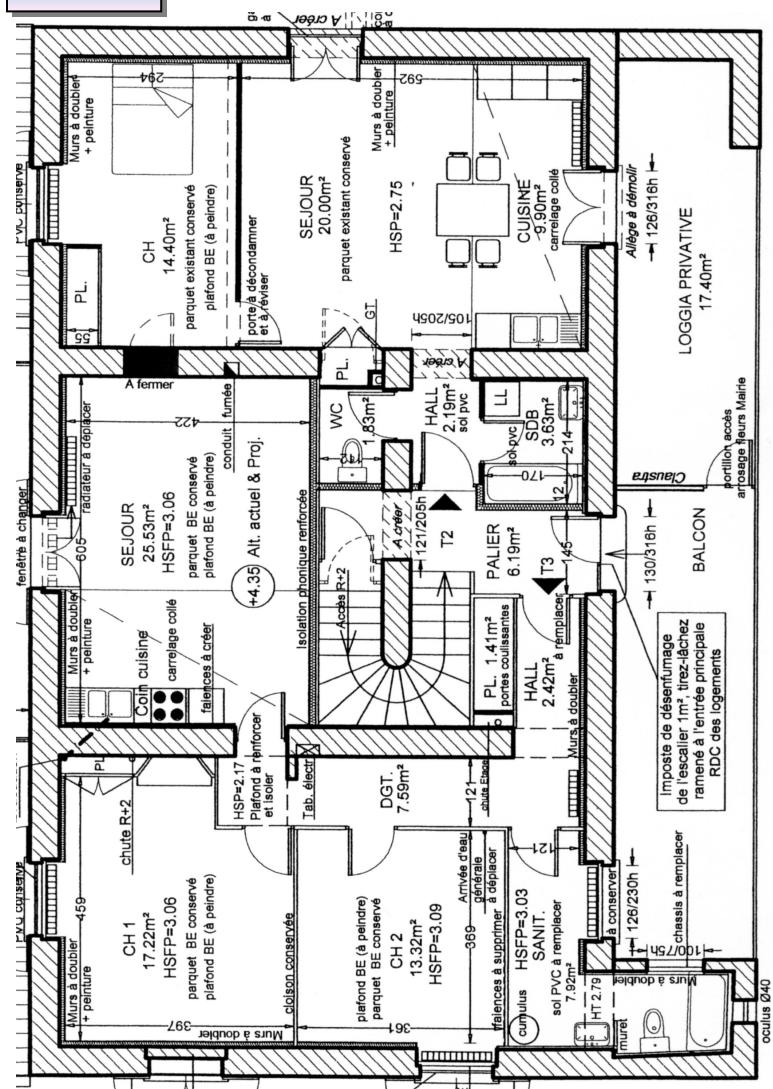
2 sessions d'appel d'offres ont été réalisées afin que tous les lots soient représentés. Les travaux vont débuter 2^{ème} trimestre 2007 pour une durée de 9 mois.

Comme pour l'école, les élus ont travaillé sur ce projet pour pérenniser le bâtiment en le rendant accessible, agréable, écologique et social.

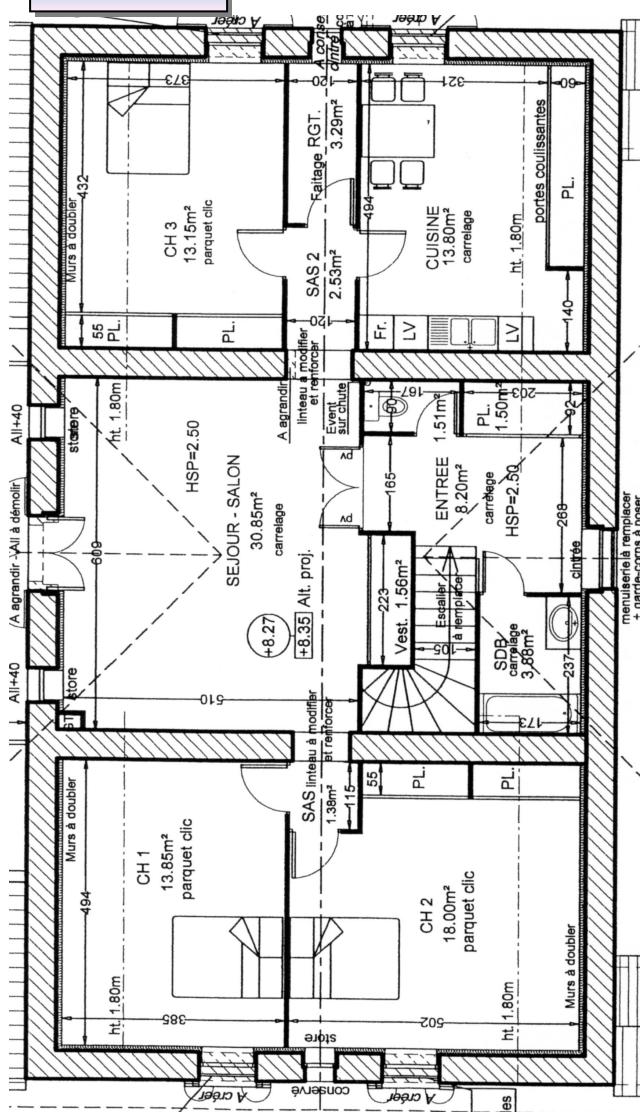




1^{er} étage



2^{ème} étage



REPAS CCAS

Le 25 novembre 2006 Monsieur la maire, les membres du CCAS recevaient à la salle polyvalente du village les plus de 65 ans. Suite à l'enquête faite auprès des personnes intéressées, nous avons respectés l'idée de la majorité, une réunion au village avec une animation.

Le repas préparé par Mr GENILLON traiteur à Chalamont a été particulièrement apprécié par toutes les personnes présentes, les invités de plus de 65 ans, les membres du CCAS, Mr Guichon (député), Monsieur le curé, les membres du syndicat d'initiative toujours fidèles ainsi que les accompagnants.

Mr Lanchet animateur professionnel, musicien, chanteur a conquis toute l'assistance par sa gentillesse. Il nous a fait danser et reprendre en chœur des chansons populaires. Nous avons pu déguster également les chocolats de Monsieur le sénateur, le champagne du syndicat d'initiative ainsi que les petits gâteaux de Mme Poulet.

N'oublions pas de remercier les enfants de l'école d'avoir illustré les menus par des dessins sur le thème de l'automne tout à fait de circonstance.

Les personnes n'ayant pu se joindre à nous pour ce repas annuel, ont reçu un bon d'achat.

Départ retraite HUGUETTE

Huguette Pakula a quitté son poste d'employé municipal pour une retraite bien méritée. Nous

la remercions pour l'ensemble de ses actions et de son dévouement pour la commune.

Nous lui souhaitons un longue et heureuse retraite ...



Remise de fleurs aux vœux du maire 2007

Elections 2007

Les élections présidentielles se dérouleront les 22 Avril et 6 Mai 2007

Les dates des élections législatives sont les 10 et 17 juin 2007.



Bibliothèque

La bibliothèque permet aux habitants ainsi qu'aux élèves de CM1 et de CM2 du Montellier de se procurer des livres divers tels que romans, romans policiers, bandes dessinées, documentaires ... et des imagiers pour les plus petits.

Le passage du bibliobus le mercredi 31 janvier a permis d'en renouveler une partie.

En 2006, la bibliothèque compte 68 Montilliens inscrits et 50 élèves scolarisés au village. Durant l'année écoulée 1100 personnes ont empruntés 2054 livres.

A tour de rôle les 9 bénévoles vous accueillent : Vendredi de 14 à 16 h (semaine impaires) et de 14 à 18h (semaines paires)
Samedi de 10 à 12h.



Environnement (sacs jaunes)

Calendrier collecte sélective : sacs jaunes

Le 10, 24 Janvier	Le 11, 25 Juillet
Le 7, 21 Février	Le 8, 22 Août
Le 7, 21 Mars	Le 5, 19 Septembre
Le 4, 18 Avril	Le 3, 17, 31 Octobre
Le 2, 16, 30 Mai	Le 14, 28 Novembre
Le 13, 27 Juin	Le 12, 26 Décembre

Ce qu'il faut mettre dans les sacs :

Les bouteilles en plastiques, les flacons en plastique opaques (gel douche...)
Les emballages cartonnés (petit modèle),
Les boites de conserves, canettes et plats en aluminium, les aérosols.
Les briques alimentaires
Les journaux, magazines, prospectus

IGUE CONTRE LE CANCER Comité de l'Ain - Délégation cantonale de Meximieux

L'action de Lutte contre le CANCER, en cette année 2006, se trouve à la fois dans la continuité et dans la novation :

- ☞ Dans la continuité tout d'abord : l'aide financière apportée aux Chercheurs reste la première des préoccupations du Comité Départemental. Nous soutenons des équipes de recherche qui s'orientent vers l'amélioration de l'utilisation des chimiothérapies, du perfectionnement des connaissances en matière de génétique.

Il faut noter l'attribution, toute particulière, d'un legs extrêmement important à un projet MUTACANCER : il s'agit d'un programme de génomique fonctionnel et structural, appliqué à la caractérisation moléculaire des cancers du sein et des neuroblastomes.

Dans la continuité toujours, se trouve notre action d'aide aux malades : soutien financier devenu de plus en plus indispensable. Les fonds d'action sociaux des Organismes d'Assurance Maladie étant, au 1er juillet 2006, entièrement utilisés.

- ☞ Dans la novation ensuite : L'application du Plan CANCER, et plus particulièrement, dans l'installation de Réseaux de Soins en Cancérologie.

L'aspect géographique du département fortement tourné vers les départements voisins et l'absence d'habitude de collaboration active entre les différents partenaires rendent l'évolution vers la mise en place de ces Réseaux, un peu plus longue et plus difficile que dans d'autres entités géographiques.

Le Comité Départemental s'est très fortement mobilisé pour participer, et favoriser cette mise en place. Les dispositifs d'annonce, la pratique

de la pluridisciplinarité sont maintenant sur la bonne voie.

Le Comité Départemental met à votre disposition deux services :

- ♦ Le premier est l'accès à un soutien psychologique pour tous les malades et leurs familles.
- ♦ Le second est la prise en charge dès la sortie de l'hôpital avec un minimum de formalité, d'aide ménagère à domicile.
Si vous le souhaitez, appelez nous au 04.74.22.58.96.

On ne peut oublier que l'action des bénévoles, semaine après semaine, favorise l'information, recueille des fonds, apporte son soutien au patient :

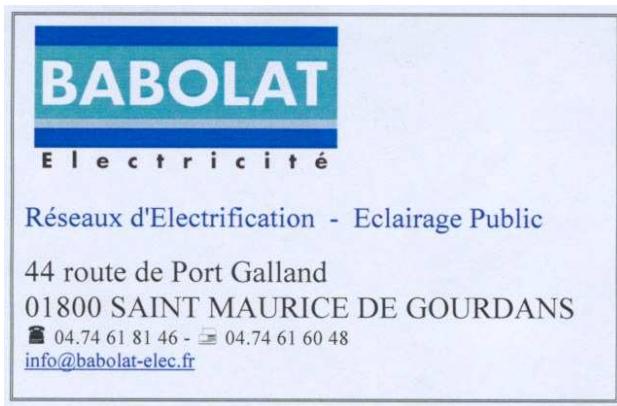
- Cette action là dépend de vous ; vous êtes les maillons essentiels de cette solidarité dans la lutte contre une maladie qui nous effraie.

Si vous voulez nous rejoindre, vous pouvez contacter Mme FONT au 04.74.46.02.75 ou Mr Guy de La CHAPELLE au 04.74.61.00.20 ;

Merci à vous toutes et tous, qui, à Meximieux et dans son canton, nous apportez votre aide.

Le Président du Comité Départemental de l'AIN de lutte contre le CANCER

Docteur J.L. REQUIN.



Principales délibérations 2006

Projet de traversée du village sur la D4 : choix de SCP Plantier pour une étude de plan topographique pour un montant de 1705 € HT.

Acceptation du devis de la DDE pour la réalisation de 2 comptages sur la départementale traversant le village. Dépassement moyen de la vitesse de 15 à 20 Km/h, l'installation de balises fait baisser la vitesse de 6% des voitures et de 9% des camions.

Cloture Ecole : Arrachage des souches des haies et installation de grillage

Installation de l'ADSL Orange dans la mairie et l'école. L'option téléphonie illimitée n'a pas été retenue pour le moment.

Travaux voirie : réfection du chemin de Romagne (950m) pour un montant de 15 958,23 € ttc.

Employée communale : Mme Geoffray remplace à partir du 3 Juillet Mme Huguette Pakula suite à son départ à la retraite.

Horaire mairie

Lundi	8h30	12h30	13h00	16h00
Jeudi			13h00	16h00
Vendredi	8h30	12h30		
Samedi	10h30	12h00		

Déchetterie

Lundi à vendredi			13h30	19h00*
Samedi	8h30	12h00	13h30	19h00*

* En Hiver du 1^{er} octobre au 31 Mars : fermeture à 18h00

BUDGET 2006

Dépenses de fonctionnement	Comptes	Budgétisé	Réalisé
Charges à caractère général	11	67094	63434
Charges de personnel	12	75580	73206
Dépenses imprévues	22	500	0
Virement à la section investissement	23	83359	0
Autres charges de gestion courante	65	21484	19746
Charges financières	66	9738	9711
Charges exceptionnelles	67	20	0
TOTAL		259488	168103
Recettes de fonctionnement	Comptes	Budgétisé	Réalisé
Excédent antérieur reporté	2	24843	0
Atténuation de charges	13	4420	5354
Produits de services	70	1022	1478
Impôts et taxes	73	127744	126466
Dotations et participations	74	75784	72589
Autres produits de gestion courante	75	23323	22651
Produits financiers	76	0	0
Produits exceptionnels	77	639	2276
Reprise sur amortissements	78	0	0
TOTAL		258143	231183
Dépenses d'investissement	Compte	Budgétisé	Réalisé
Solde d'exécution d'inv. reporté	001	39698	0
Dépenses imprévues	020	5142	0
Remboursement d'emprunts	16	58534	48497
Immobilisations incorporelles	20	8400	1375
Immobilisations corporelles	21	48157	32058
Immobilisations en cours	23	462539	19311
TOTAL		592838	101610
Recettes d'investissement	Compte	Budgétisé	Réalisé
Virement à la section de fonctionnement	21	80634	0
Dotations fonds divers réserves	10	73253	72937
Subventions d'investissement	13	52454	5524
Emprunts et dettes assimilées	16	384200	15600
Immobilisations incorporelles	20	0	0
Immobilisations corporelles	21	-292	0
Immobilisations en cours	23	0	0
Participations	26	0	0
TOTAL		594183	96067



Dombes Informatique Service
 PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC OU COULEUR - IMPRESSION A4 - A3 HAUTE QUALITÉ
 AGRANDISSEMENTS PHOTOS - MONTAGES ET RETOUCHES PHOTOS - MORPHING
 FAIRE-PART (NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS) - MENUS (PROFESSIONNELS OU PARTICULIERS)
 CARTES DE VOEUX - CARTES COMMERCIALES - CARTES DE VISITE - CARTES D'INVITATION - CARTES DE REMERCIEMENTS
 ENVELOPES PERSONNALISÉES - PAPIERS À EN-TÊTE - PROSPECTUS PUBLICITAIRES - PLAQUETTES PUBLICITAIRES
 AFFICHES - CRÉATIONS DE LOGOS - TRAVAUX DE SAISIE (CV, MÉMOIRES, THÈSES, RAPPORTS DE STAGE...) - PLASTIFICATION DE DOCUMENTS

ENTREPRISE FRANCK GIRARD
1048, avenue Charles de Gaulle - 01330 VILLARS-LES-DOMBES

 Tél. / Fax : 04 74 98 11 44

 Portable : 06 86 37 80 62

 f.girard@easynet.fr

informations mairie

Rappel pour les propriétaires riverains des routes communales.

En 2005, par deux fois un hameau a été privé d'électricité pendant plusieurs heures suite à la chute d'arbres sur les lignes électriques.

Il faut rappeler que les propriétaires forestiers doivent vérifier et entretenir la lisière de leur bois donnant sur les routes afin d'éviter la chutes de branches ou d'arbres morts sur les voies ou sur les fils (électriques et téléphones).

Selon l'article du code la voirie routière R.116-2, les branches et les racines des plantations riveraines occupant le domaine public ont pour effet d'exposer leurs propriétaires contrevenants à une amende de la 5ème classe.

C'est au maire, autorité de police pour la circulation et la conservation des voies communales, qu'il appartient de faire respecter ces dispositions par les riverains.

Le maire peut ordonner, au nom de la sécurité et de l'intérêt de la voie, l'élagage des plantations riveraines de la voie.

En outre, il faut rappeler que, toujours selon l'article R.116-2, toutes plantations à moins de deux mètres de la limite communale sont interdites.

Bruit

Selon l'arrêté du 5 Juillet 1999

sur les actes et les bruits pouvant porter atteinte à la tranquillité publique et au repos des habitants.

Article 1 :

Pendant la nuit, sont interdits, de 20 heures à 7 heures le lendemain matin, sur la voie publique, dans les cours et dans les maisons, s'ils peuvent être entendus au dehors, tous cris, tous chants et tous bruits de nature à troubler le repos des habitants.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, doivent par conséquent, pendant la nuit, tenir ceux-ci enfermés dans un lieu parfaitement clos et isolé de façon que les aboiements ou beuglements, etc..., ne troubent pas le repos des habitants.

Article 2 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gène pour

le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques peuvent être effectués :

- Les **jours ouvrables** :
8h00 à 12h00, 14h00 à 19H30
- Les **samedis** :
9h00 à 12h00, 15h00 à 19h00
- Les **dimanches et jours fériés**
10h00 à 12h00

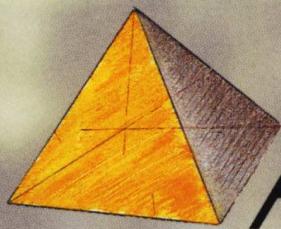
Le maire se tient à disposition aux heures d'ouverture de la mairie pour toutes informations à ce sujet.

Permis de construire

Le conseil municipal rappelle que toutes constructions ou modifications significatives doivent faire l'objet d'une autorisation avant tous travaux.

- réfection de façade,
- ouverture de fenêtres ou velux,
- Clôtures, portails,
- Transformation d'un garage en habitation
- Pose d'un abri de jardin
-

Selon le cas, vos travaux feront l'objet d'une simple déclaration de travaux (surface créées de moins de 20 m², clôtures, portails, façades, ou d'un permis de construire (surface de plus de 20 m²)



ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX PERSONNES
DE L'AIN

ADAPA

L'aide à domicile pour tous

Quels que soient votre situation et vos besoins d'aide, l'**A.D.A.P.A.** met à votre service son **réseau de professionnels**.

Plus de 850 salariés s'efforcent de vous faciliter la vie au quotidien sur l'ensemble du département.

Selon votre lieu de résidence, nous vous proposons :

- ▲ service d'aide à domicile,
- ▲ service de soins à domicile,
- ▲ service de portage de repas,
- ▲ service d'auxiliaire de vie pour personnes handicapées,
- ▲ service mandataire d'employées de maisons, de jour, de nuit, de week-end,
- ▲ service de petits travaux (bricolage, jardinage...).

En collaboration avec différents partenaires :

- ▲ accueil familial pour personnes âgées,
- ▲ accompagnement en fin de vie,
- ▲ animation résidences personnes âgées,
- ▲ aide aux familles...

Paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) accepté, réduction d'impôts possible.

N'hésitez pas à contacter la responsable de votre secteur. Elle vous fixera un rendez-vous ou se déplacera à votre domicile afin de vous proposer des réponses adaptées à vos besoins.

Christine DUPIN BERBEZIER

La Maison des Cèdres - Rue des Bois - 01600 TRÉVOUX

Téléphone : 04 74 00 04 70

Permanences :

- au bureau, le lundi de 9 h à 11 h
- Meximieux, CCAS, le vendredi de 10 h à 12 h
- Thoissey, Mairie, le mardi de 10 h 30 à 12 h 30
- Montluel, Mairie, le jeudi de 14 h à 15 h 30

10, rue Pavé-d'Amour - B.P. 159 - 01004 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél. 04 74 45 51 70 - Fax 04 74 45 51 79 - E-mail : adapa@adapa01.com

ASSOCIATION LOI DE 1901 DÉCLARÉE EN JUILLET 1959 - Agrément service aux personnes - ADHÉRENTE UNA



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.